

**FORTUNE ET PATRIMOINE DU MARQUIS
JACQUES DE PANGE (1770-1850)
Histoire de la restauration d'un patrimoine d'origine nobiliaire en
Lorraine, de la Révolution à la Monarchie de Juillet**

« Les titres, écrit le chancelier Pasquier dans ses Mémoires, ne sont rien sans la richesse et il n'y a pas d'illustration qui résiste longtemps à la pauvreté. »

La grande affaire des nobles d'Ancien Régime, à peine la Révolution terminée, a été celle de la reconstitution de leurs patrimoines vendus et dispersés sous la Terreur. Il s'agit pour eux, non seulement de retrouver leurs biens fonciers, mais de les mettre en valeur en profitant des techniques nouvelles ou en les suscitant, et surtout de faire face aux risques de morcellement des fortunes que représentent les lois nouvelles issues de la Révolution.

Commencé très tôt, souvent sous le Directoire, ce mouvement de reconstitution n'a été étudié dans son ensemble qu'indirectement par André Gain dans sa très belle thèse sur « La Restauration et les biens des émigrés », publiée à Nancy, en 1929.

A l'évidence, si l'on se réfère à André Gain, la place de la noblesse prérévolutionnaire, l'impact de la Révolution elle-même d'une région à l'autre du royaume, introduisent des différences sensibles dans le processus des rachats ou des restitutions plus ou moins forcées des anciens domaines non vendus comme biens nationaux. Que l'on étudie la question dans le Calvados, le Var ou la Moselle, les résultats ne seront pas les mêmes. Que l'on prenne pour exemple un groupe social ou simplement une famille, appartenant à la noblesse de cour, à la noblesse parlementaire ou à la noblesse de province, les écarts seront tout aussi sensibles. Aussi convient-il d'emblée de souligner les limites de cette étude qui sont celles de toute monographie régionale ou familiale. L'étude d'un cas, celle d'une famille de noblesse lorraine relativement récente : les Thomas de Pange, l'examen de l'évolution de leurs possessions patrimoniales en Lorraine avant, pendant et après la Révolution, relève de l'exemple particulier dans le cadre d'une étude générale sur l'évolution de la structure, de l'organisation des biens fonciers d'origine nobiliaire après la Révolution. Elle n'est pourtant pas inintéressante dans la mesure où elle permet, à travers le dépouillement des riches archives familiales conservées au château de Pange, non loin de Metz, de préciser un certain nombre de points.

Qui sont les Thomas de Pange à la veille de la Révolution ? Une des plus opulentes familles de Lorraine, une famille de noblesse de robe relativement récente - 1626 - enrichie par la finance dans la première moitié du XVIII^e siècle grâce à l'achat de charges lucratives : celle de

Trésorier général de l'extraordinaire des guerres à Metz, transmise par deux générations et évaluée en 1780 à 1 million de livres, de Trésorier général de l'Ordre militaire de Saint-Louis, qui permettent à la famille, intéressée aux finances du royaume, de profiter de la confusion quasi générale à cette époque établie entre fortunes privées et publiques.

L'achat de la terre de Pange en 1720, la construction à Pange, en 1756, sur l'ancienne motte féodale, d'un vaste château de style classique par l'architecte Jean-Baptiste Louis, l'un des meilleurs de son temps, l'acquisition de l'ancien hôtel de La Force, rue Vieille du Temple à Paris, consacrent peu à peu, au cours du XVIII^e siècle, la réussite de la famille.

En 1766, la terre de Pange est érigée en marquisat par Stanislas, dernier duc de Lorraine.

Les titres et les charges du dernier marquis de Pange vivant avant la Révolution montrent clairement le rang qu'occupait la famille à la fin du XVIII^e siècle. Jean-Baptiste Thomas, marquis de Pange, comte de Châteauneuf et Saint-Gervais, baron de Chapelaine, seigneur de Domangeville, Villers-Lacquenexy et autres lieux, possède également, depuis 1774, la charge de Grand Bailli d'Épée de la Ville de Metz, l'une des grandes charges honorifiques des Évêchés de la fin du XVIII^e siècle.

A sa mort, en 1780, Jean-Baptiste laisse cinq enfants. De son premier mariage, en 1752 avec Marie d'Arbouville, une fille, Marie-Louise, comtesse de Bercheny en 1769. De son second mariage, en 1754 avec Marie d'Espinoy, une fille, Françoise, marquise de Saint-Simon en 1773, et trois fils, Louis qui épousera en 1784 Mlle de Valicourt, nièce du comte de Calonne, surintendant des finances du royaume, François et Jacques, encore célibataires lorsqu'éclate la Révolution.

Par le jeu des alliances matrimoniales, les Thomas de Pange se retrouvent donc alliés à la fin du XVIII^e siècle avec plusieurs grandes familles de cour : les Montmorin, les Saint-Simon, les Calonne. De plus, leur train de vie se rapproche plus de celui des grandes familles de cour parisienne que des familles de la noblesse provinciale. Un seul exemple significatif : Jean-Baptiste possède en 1770 une collection de peintures italiennes réputée dans la capitale et de plus, fait peindre ses deux fils aînés par Greuze et Jean-Hubert Drouais, tous deux membres de l'Académie royale de peinture. Aussi, il n'est pas surprenant que les enfants de Jean-Baptiste aient été destinés tout naturellement à la carrière des armes, la seule envisageable dans le contexte de l'époque parmi les grandes familles de la noblesse de cour. De façon tout aussi logique, les deux aînés, Louis et François, connaissent des promotions rapides, sans comparaisons avec celles des fils de la noblesse provinciale.

Après avoir brillamment participé à la guerre d'Indépendance américaine comme aide de camp du baron de Vioménil, en 1780-1782, Louis obtient en 1785, à l'âge de 22 ans, le grade de colonel en second du

régiment de Bercheny-Hussards, sous les ordres de son beau-frère, colonel propriétaire du régiment et grâce à la protection du comte de Calonne, son oncle par alliance. Les services rendus à la bataille de Yorktown n'expliquent donc pas seuls une promotion aussi rapide. La même année, son frère cadet Jacques est reçu dans la compagnie des gendarmes de la garde, sous les ordres du prince de Rohan-Guéméné. Il n'a que 15 ans. 4 ans plus tard, il remplace son frère François, plus porté vers les lettres que vers les armes, comme capitaine de remplacement au régiment de Bercheny-Hussards, décidément le régiment de la famille !

En toute logique, la fortune familiale s'apparente plus, en 1780, à la mort de Jean-Baptiste, à celles des familles de la haute noblesse parisienne - 100 000 livres de rentes annuelles - qu'à celles des familles de la noblesse parlementaire analysées par exemple à Toulouse par Jean Suton - de 30 à 50 000 livres de rentes en 1783.

En 1780, d'après un tableau des biens de la succession de Jean-Baptiste, celle-ci est évaluée à 4 039 000 livres de capital, d'un rapport de 103 234 livres de rentes annuelles. Lorsqu'on sait le caractère relativement récent de cette fortune, sa composition, toute classique, ne manque pas de surprendre. Les biens meubles : rentes sur le roi, divers recouvrements, ne constituent que le 20^e de la masse active totale. Les 19/20^e restants se composent de biens immeubles dispersés en Lorraine : marquisat et terre de Pange (1 M de livres), en Champagne : baronnie de Chapelaine près de Vitry-le-François (1 250 000 livres), en Picardie : terres et bois d'Auxy-le-Château (640 000 livres), en Ile de France : terre de Châteauneuf-Saint-Gervais (480 000 livres), et Ardennes : forêt de Montmélian et terre de Frety, sans compter l'hôtel parisien évalué à 480 000 livres. Autant de possessions géographiquement dispersées et donc difficiles à gérer et surtout fragilisées par l'existence d'1 000 000 de dettes hypothécaires.

En 1789, la succession de Jean-Baptiste n'est toujours pas réglée. Louis, légataire universel de Jean-Baptiste, ne contribue pas à arranger les choses. Très mauvais gestionnaire, dépensier, la fortune familiale se dégrade rapidement entre ses mains. Deux mesures préventives sont successivement prises à son égard. En 1784, une substitution d'1 000 000 de livres en faveur de ses enfants à venir est instituée à l'occasion de son mariage avec Mlle de Valicourt. En mai 1788, il est carrément frappé d'interdiction « afin, d'après la sentence, de mettre un terme à quelques dissipations qui tiennent plutôt à l'inexpérience de son âge qu'à son véritable caractère ». Comme ces choses-là sont élégamment dites. En termes plus concrets, la succession est au bord de la faillite.

Qu'on en juge. Sur une masse active évaluée à 4 000 000 de livres en 1780, le passif s'élève en 1789 à une somme presque équivalente soit :

- 1 000 000 de dettes hypothécaires
- 737 817 de dettes personnelles contractées par Louis, dettes qui se

- subdivisent elles-mêmes en dettes vérifiées et non vérifiées
- 1 000 000 de substitution à son mariage
 - 1 000 000 de dettes aux héritiers légitimaires de Jean-Baptiste : la marquise de Saint-Simon, le chevalier de Pange (François), le chevalier de Songy (Jacques).

En septembre 1790, Louis obtient la mainlevée de son interdiction à la chambre du conseil du Châtelet de Paris. Il consent à ce que la substitution dont il a été grevé à son contrat de mariage soit assise sur le marquisat et les bois de Pange, sur le capital de ses rentes sur le roi; à ce qu'il soit procédé par ailleurs à la vente judiciaire de ses autres biens au profit de ses propres créanciers et des héritiers légitimaires de la famille.

En 1791, les terres de Picardie et de Champagne, l'hôtel parisien sont vendus pour plus d'1 750 000 livres. Le produit de la vente est déposé chez le notaire séquestre de Louis qui se charge de liquider une partie de ses dettes.

Au début de la Révolution, la fortune familiale est donc déjà sérieusement écornée. Les mesures prises par la Convention, en 1793, ne font qu'accélérer les choses.

Le 13 avril 1793, l'inscription de Louis, qui depuis le mois de mai 1791 a rejoint l'armée des princes avec son régiment, sur la liste des émigrés, entraîne la saisie de l'ensemble des biens de la famille, puis leur vente.

En janvier 1796, Louis meurt en Vendée. En mars, son frère François meurt également de maladie. Jacques de Pange, le plus jeune des frères, se retrouve ainsi créancier et seul héritier légitiminaire d'une fortune saisie en presque totalité par la République.

Jacques est sans doute le plus intéressant des trois frères Pange, le pragmatique de la famille, le seul à survivre à la Révolution. Par sa naissance, il appartient sans conteste à l'« Ancienne France », selon une dénomination courante à partir de 1800. Par ses engagements sous le Consulat et l'Empire, il se lie progressivement à la « Nouvelle France » issue de la Révolution.

S'il émigre à deux reprises, en 1792 et 1793-1794, et participe à la campagne de Champagne en 1792, de Hollande en 1794, ses relations, en particulier Joseph-Marie Chénier, le frère d'André, lui-même très proche des Pange, et Jean-Victor Colchen nommé préfet de la Moselle en 1800, lui permettent d'obtenir rapidement sa radiation provisoire (1796), puis définitive (février 1799) de la liste des émigrés.

En mars 1803, il est nommé conseiller général de la Moselle pour le canton de Pange. Bien noté par le nouveau préfet, le comte de Vaublanc, futur ministre de l'Intérieur de la Restauration, lié par plusieurs de ses amis à la nouvelle cour, il se rallie sans difficultés à l'Empire.



(L'Austrasie, t. 3, 1908-1909)

A l'image de ceux de plusieurs membres de l'ancienne noblesse lorraine : les d'Haussonville, les Beauvau, les Choiseul, particulièrement à l'aise à partir de 1811, lorsque Napoléon se remarie avec Marie-Louise, son parcours est significatif et mêle les honneurs au service.

Nommé chambellan de Napoléon I^{er} en 1809, il reçoit, à ce titre, Marie-Louise, à son retour de Dresde, dans son château de Pange, en juillet 1812, et accepte la même année de reprendre du service comme colonel commandant la Garde d'honneur de la ville de Metz, puis comme colonel major du second régiment des Gardes d'honneur en avril 1813. Il participe aux batailles de Leipzig et de Hanau, puis au siège de Mayence où il commande la cavalerie.

Entre temps, il est fait comte d'Empire, par lettres patentes du 21 octobre 1810, un anoblissement qui apparaît plus, comme beaucoup d'autres, comme le gage de son ralliement que comme une récompense de ses services.

En mai 1814, il se rallie à Louis XVIII, et, grâce à l'intervention de son beau-frère, le marquis de Saint-Simon, obtient une lieutenance dans les Gardes du corps du roi en juillet et le grade de maréchal de camp en août.

Alors qu'il était sur le point de rejoindre l'armée impériale, la défaite de Waterloo lui permet de sauver les apparences, mais ne l'empêche pas de connaître une semi-disgrâce. Malgré sa demande de servir dans le département de la Moselle ou dans celui de la Meurthe, il est nommé en août 1815 commandant en chef du département du Gard, à l'autre bout de la France.

Sa fidélité à la politique dite de « juste-milieu », conduite par Decazes, l'efficacité avec laquelle il réprime en juillet 1816 et août 1818, les débordements suscités par les chefs ultra-royalistes du Gard, son amitié pour le comte d'Agout, préfet du Gard et proche de Decazes, lui valent d'être nommé pair de France par Louis XVIII le 5 mars 1819. C'est enfin cette même fidélité qui le conduit à se rallier à Louis-Philippe en août 1830 et à conserver, à la demande de la population, le commandement en chef des départements de la Meuse et des Vosges où il a été nommé en 1821.

Entre temps, Jacques de Pange s'est marié, le 16 août 1809, avec Elisabeth de Caraman, fille d'une princesse de Chimay, descendante de Pierre-Paul Riquet, le fondateur du canal des Deux-Mers.

Par ses propres alliances, par celles de sa femme, il appartient, sous la Restauration, à l'élite aristocratique de son temps. Un seul exemple suffit à le montrer : le nombre des membres de sa famille siégeant à ses côtés à la chambre des pairs. Le cousin germain de sa nièce, Françoise de Rouvroy de Saint-Simon, fille de sa sœur aînée, Henri de Rouvroy

est fait pair de France en même temps que lui. Le frère aîné de son beau-père, Victor, comte, marquis puis duc de Caraman, ambassadeur à Vienne depuis 1816, très proche du duc de Richelieu, alors président du Conseil, siège également à la chambre des pairs depuis 1816. Son beau-frère, Maurice de Caraman, maréchal de camp et inspecteur général de cavalerie y entrera en novembre 1827. Le groupe familial s'enrichira encore sous la Monarchie de Juillet. Le futur beau-père de son fils aîné, Georges Mouton, comte de Lobau, nommé maréchal de France par Louis-Philippe, y entre en 1833; le mari de sa troisième fille, Armand-Charles de Fay, comte de La Tour-Maubourg, le 20 juillet 1841.

La continuité d'un régime à l'autre au sein de cette chambre haute censée représenter les « supériorités » de la France, pour reprendre une expression de Royer-Collard, est évidente. Le groupe familial, comme beaucoup d'autres à la pairie, représente moins la fidélité à un régime que l'attachement à un ordre social fondé sur la prééminence de certains patrimoines. Car, à la restauration du prestige et des honneurs, s'ajoute celle de la fortune.

Trois chiffres témoignent de cette restauration. En 1780, Jacques de Pange se retrouve créancier de son frère Louis, pour un peu plus de 265 000 livres qui représentent sa part d'héritage sur la succession de son père et touche un intérêt net de 11 782 livres. Par ailleurs, il hérite, sur la succession de sa mère, la même année, de 90 000 livres. En 1809, lors de son mariage avec Elisabeth de Caraman, son apport à la communauté de biens s'élève déjà à 437 885 francs. En 1853, à la liquidation de sa succession, trois ans après sa mort, la masse active de ses biens se monte à 1 221 000 francs en fonds et en fruits. Si on la compare avec celle de Jean-Baptiste en 1780, la fortune de Jacques en 1853 est moins brillante, mais plus solide, dépourvue de dettes hypothécaires, plus concentrée et paradoxalement plus traditionnelle, dans la mesure où elle est essentiellement constituée de biens immeubles en terres et bois à Pange, en Lorraine.

Malgré tout, les dots versées à ses trois filles, à l'occasion de leur mariage, témoignent à elles seules du niveau de fortune du fils de Jean-Baptiste :

150 000 francs à la comtesse Marescalchi en juin 1835

200 000 francs à la comtesse de La Tour-Maubourg en août 1836

240 000 francs à la comtesse de Caraman en juillet 1839.

Sans compter les 300 000 francs versés à son fils aîné, à titre de dot, à l'occasion de son mariage avec Adolphine de Lobau en février 1842. De plus, ce dernier reçoit, toujours à l'occasion de son mariage, cette fois à titre de préciput, 296 000 francs sur une partie des bois de Pange, et en donation à la mort de son père, le château et une partie de la terre de Pange, soit 112 ha, d'une valeur de 383 900 francs, formant partie des biens du majorat de pairie de Jacques, institué en août 1822 à titre de baron pair héréditaire. Aussi, en 1853, Maurice de Pange se retrouve-t-il

à la tête d'une fortune confortable, intacte malgré l'épreuve des successions, d'1 487 900 francs, soit :

1/4 des biens de Jacques à partager . . .	222 000 francs
Préciput paternel	296 000 francs
Préciput maternel	186 000 francs
Dot à son mariage	300 000 francs
Majorat sur une partie de Pange	<u>383 900 francs</u>
	1 487 900 francs

Deux éléments, l'un significatif de la politique matrimoniale de la famille, l'autre plus circonstanciel, expliquent la bonne santé de la fortune familiale à cette époque :

- le mariage de Jacques avec Elisabeth de Caraman en 1809. Celle-ci apporte en effet 200 000 francs de dot à la communauté de biens. De plus, en 1836, elle hérite de 2 689 000 francs, sans doute en partie grevés de dettes, sans que l'on puisse donner plus de précision, sur la succession de son père, essentiellement en forêts dans les Ardennes : terres de Beaumont et de Boussu, et en actions du canal du Midi. Ces sommes serviront à acheter un hôtel à Paris, 6, rue de Varenne, dans les premières années de la Restauration : 106 000 francs et 80 000 francs d'améliorations, et à payer les dots des trois filles, non encore versées à leur mariage;
- la loi d'indemnité des émigrés, dite improprement le « milliard des émigrés », permet en outre à Jacques de Pange, qui, plusieurs procès en témoignent, fait tout pour en profiter au mieux, de toucher divers bordereaux d'indemnités en rentes à 3 %, comme créancier de son frère Louis, soit 19 772 francs sur le département des Ardennes et 53 052 francs sur le département de la Moselle.

Mais, c'est surtout la terre de Pange, entièrement reconstituée par Jacques à partir de 1796, qui forme le fond de la fortune familiale en 1853. C'est en partie autour d'elle qu'est constitué le majorat de pairie, formé en 1822, et transmis intact... en 1853, au fils aîné de Jacques, Maurice de Pange. Du marquisat de 1766 au majorat de 1822, la continuité est évidente.

Évaluée 1 000 000 de livres en 1780, la terre de Pange est estimée en 1847 entre 1 446 000 francs et 1 600 000 francs. Sans pouvoir pousser plus loin la comparaison, dans la mesure où nous n'avons aucune indication de surfaces en 1780 et que la valeur des terres augmente sensiblement dans la première moitié du XIX^e siècle, il est clair que le travail de reconstitution de la terre familiale, saisie en totalité en 1793, mené de main de maître par Jacques de Pange, est spectaculaire.

En 1796, les terres et bois qui formaient l'ancien marquisat de Pange se répartissent ainsi : 1/3 aux mains des Domaines, non encore vendus, 2/3 aux mains de particuliers, pour moitié des négociants (orfèvres), bourgeois et receveurs de la ville de Metz, pour une autre moitié aux plus riches fermiers de la famille.

Rentré à la fin de l'année 1795, Jacques de Pange décide d'emblée de procéder au rachat de la terre de Pange, grâce aux revenus de ses vignobles de Mareuil-sur-Ay près d'Épernay, achetés au duc d'Orléans en mai 1792, au nom de son régisseur Fournier, maire de Mareuil sous l'Empire.

Très vite, il bénéficie, comme de nombreux autres émigrés rentrés à la même époque, de conditions favorables. Sur le plan politique, la période qui précède les élections de l'an V (mars-avril 1796) marque une nette domination de la droite monarchiste, favorable aux émigrés. Sur le plan financier, la création, le 18 mars 1796, des mandats territoriaux, qui connaîtront quelques mois plus tard une rapide inflation, lui permet de régler le montant de ses lots, par ailleurs mis en adjudication à des conditions très favorables, quasiment en « monnaie de singe ».

Si l'on prend le seul exemple des achats de juillet 1796, soit le château de Pange et ses dépendances, les deux fermes de Domangeville et Pont à Domangeville, le jardin de Colligny, pour une somme totale de 161 000 livres, on constate en effet, à l'examen des quittances, le caractère extrêmement favorable des conditions de paiement :

- le 1/4 en numéraire, soit 40 000 francs, payés sur les revenus de la terre de Mareuil,
- les 3/4 restants, soit en promesse de mandats, soit en inscriptions de la Trésorerie nationale à valoir sur une partie des biens rachetés. L'échelonnement des paiements par 1/4, eux-mêmes divisés par 1/6^e, jusqu'au mois de janvier 1798, permet par ailleurs à l'acheteur de bénéficier de l'inflation des mandats.

Sans vouloir entrer dans des détails souvent fastidieux, on peut considérer que les acquisitions de 1796, aux Domaines nationaux, forment la base du nouveau domaine reconstitué. Celles-ci seront elles-mêmes complétées, d'une part par de nouvelles acquisitions, cette fois à de multiples particuliers, de 1796 à 1804, pour une somme totale de 326 000 francs, mais aussi par une série d'échanges ou de cessions pures et simples; d'autre part, par la restitution d'une partie de ses bois non vendus (95 ha - 80 000 francs), grâce aux mesures de restitution prises par Bonaparte en 1800. Sans compter, à partir de 1809, l'achat d'une quarantaine d'ha, au nom de sa femme, d'une valeur totale de 60 000 francs.

On peut ainsi dresser, aux alentours des années 1830-1840, un premier état des lieux : Pange ressemble alors en tout point au grand domaine traditionnel par excellence : 647 ha d'un seul tenant, à l'est de Metz, de part et d'autre de la vallée inondable de la Nied française, formés de pâturages humides et de terres labourables marneuses, divisés classiquement en trois parties :

- le château, les dépendances et le parc
- la réserve exploitée en faire-valoir direct

– 5 fermes d'inégale grandeur, de 10 à 121 ha.

Soit en tout : 300 ha de bois et friches (1/3), 346 ha de terres arables et 96 ha de prés (2/3), un ensemble classique dans le département de la Moselle qui compte plusieurs autres domaines de cette dimension, particulièrement dans l'arrondissement de Metz, aux mains de l'ancienne noblesse : les Gourcy, les Hunolstein.

Toutefois, il semble que l'ancien domaine (marquisat et terre de Pange) n'ait été reconstitué qu'aux 2/3 dans la première moitié du XIX^e siècle. Deux chiffres témoignent cependant de la mise en valeur du domaine, continue du Consulat à la Monarchie de Juillet : l'ensemble des acquisitions et restitutions de 1796 à 1804 s'élève à la somme de 624 000 francs; en 1847, le domaine est évalué à 1 624 000 francs, d'un rapport de 40 520 francs net d'impôts. En apparence, le domaine fait plus que doubler de valeur en un demi-siècle. Ces deux chiffres doivent cependant être nuancés, lorsque l'on sait que les terres achetées sous le Consulat étaient largement sous-évaluées et que la valeur des terres n'a cessé d'augmenter sur la période. Ces remarques faites, on peut cependant estimer la plus-value du domaine en 1847 au 2/5^e de sa valeur de 1804, et cela en grande partie grâce aux améliorations opérées par son propriétaire.

Celles-ci ont été réalisées dans des conditions très particulières.

1 - La mise en valeur du domaine qui allie prudence et innovation repose essentiellement sur sa division en deux parties distinctes : d'une part, la réserve (289 ha) où sont appliquées la majeure partie des innovations; d'autre part, les fermes (351 ha) gérées de façon plus traditionnelle.

2 - Cette mise en valeur de longue haleine s'opère pour la plus grande part par autofinancement (près du 1/4 des revenus annuels) et non à l'aide de l'emprunt hypothécaire, dont l'utilisation massive au cours du XIX^e siècle vient d'être clairement démontrée par Gilles Postel-Vinet dans son étude sur les prêts accordés par le Crédit Foncier dans les années 1850.

Un tel recours à l'autofinancement semble pourtant logique, en rapport avec l'augmentation constante de la rente dans la première moitié du XIX^e siècle, à l'image des revenus de la ferme de Pange qui rapporte respectivement 37,70 et 45 francs/hectare en 1807 et 1839, soit une augmentation de 16 %.

A propos de ce type de financement, un signe ne trompe pas. Jacques de Pange, contrairement à nombre de propriétaires des départements de l'ouest, ne construit pas de fermes modèles mais se contente de restaurer les anciens bâtiments. Si la construction d'un bâtiment à l'entrée de l'avenue, devant abriter au rez-de-chaussée des écuries, à l'étage un vaste grenier, a bien été envisagée sous la Monarchie de Juillet, ce dernier n'a finalement jamais été réalisé.

3 - Cette mise en valeur s'accompagne enfin d'un patronage local qui n'existait pas au XVIII^e siècle.

État du domaine après rachat :

Les séquestres, le morcellement des fermes, les occupations militaires de 1792 et le passage continu des armées en 1793-1794, l'ont fortement dégradé. Le château, construit par l'architecte Jean-Baptiste Louis en 1756, est vide, le parc à l'abandon. En avril 1794, les Domaines ont même étudié la possibilité de le convertir en terres agricoles, pour cause de délit relatif aux terrains de luxe. Les bois, en partie restitués en mai 1800 : Boulière, Maizeroy, Gouvaux, Pont-à-Domangeville, soit près de 100 ha, n'ont pas été entretenus depuis des années : peu de futaie, le taillis domine, le plus souvent envahi de ronces.

Un compte de réparations établi en 1805, évalué à 1 000 francs la remise en état de la seule ferme de Pange, à 700 francs celle du moulin situé sur les bords de la Nied. En 1814, un autre compte estimatif des réparations à effectuer sur le château, les dépendances et les fermes de Pange, Pont-à-Domangeville et Domangeville, évalué celles-ci à 4 500 francs, et cela avant le passage des troupes russes en 1814, prussiennes en 1815, sans parler des réquisitions de toutes sortes effectuées dans les fermes à cette occasion.

Le château lui-même, partiellement remis en état dans les premières années de la Restauration, est en partie transformé sous la Monarchie de Juillet : 1836 - réaménagements des toits et des combles, etc. Symboliquement, les deux tours de l'ancien château, sièges de l'ancienne prévôté, des archives et de la prison, sont rasées sous l'Empire - 1806. Quant aux dépendances, elles sont réinstallées de façon rationnelle dans les anciens communs avec : logement du receveur, « écurie des porcs, poullerie », chambre à four, hallier, marcairerie, grange à blé, laiterie, colombier, etc.

Parallèlement, Jacques de Pange fait replanter le parc du château à l'anglaise, un vaste jardin potager est créé, des serres construites. Dans ce contexte, le parc est autant conçu comme un lieu d'expérience à l'introduction de plantes nouvelles, que comme un lieu d'agrément.

Mais c'est moins sur le parc que sur la réserve qu'en propriétaire éclairé Jacques de Pange innove de façon systématique, et cela dans trois directions principales :

- en introduisant de nouvelles cultures dites « industrielles » : chanvre, trèfle, luzerne, et en faisant transformer sur place certains produits agricoles, notamment le blé grâce à son moulin de la Nied;
- en améliorant les rendements par la modification des assolements, l'introduction de nouvelles méthodes culturales et d'instruments de culture mieux adaptés. Il existe dans les archives familiales une abondante correspondance entre Jacques de Pange et Mathieu de Dombasle dont la ferme expérimentale de Roville était située non loin de Metz, à Château-Salins. L'amitié entre les deux hommes est certaine. En 1825, Jacques de Pange, grâce à sa position comme pair de France,

obtient du duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X, qu'il « cautionne » l'achat, par son ami, de la ferme de Roville dont il devient par ailleurs actionnaire. De plus, il s'impose comme l'un des principaux clients de Dombasle en achats de matériel agricole. En 1824 par exemple, il commande 3 charrues Dombasle à oreilles de fonte (62 F chaque), 2 charrues à oreilles de bois (42 F chaque). « La propagation de ses principes en matière d'agriculture, écrit-il au ministre de la Maison du Roi qui, à la fin de la Restauration, lui demande des renseignements sur l'agronome, quoique malheureusement trop lente d'après l'empire de la routine parmi les agriculteurs, est cependant positive, et, plus que personne, je puis l'attester parmi quelques-uns de mes fermiers qui, quoiqu'établis à plus de vingt lieues de Roville, ont introduit l'usage de ses méthodes et de ses instruments, notamment de sa charrue... »;

- en introduisant enfin, non sans difficultés, un élevage de mérinos de 500 têtes environ, importés d'Espagne et dont la laine est acheminée vers Reims par les soins de son régisseur de Mareuil.

D'une manière générale, deux phénomènes s'imposent, de 1815 à 1847 :

- d'une part, l'augmentation des surfaces de la réserve au moyen de retenues sur les fermes, de 1/2 à plusieurs hectares, au renouvellement des baux,
- d'autre part, la redistribution des terres de la réserve aux dépens des terres labourables, soit en 1847 83 ha de terres labourables, 51 ha de prés, 180 ha de bois et 20 ha de friches et plantations nouvelles.

Quelques parcelles sur les terres les plus froides sont ainsi plantées en pins Laricios dont les graines venues de Champagne sont cultivées en pépinière. Des allées sont tracées en étoiles, les bois mis en exploitation régulière, par coupes annuelles de 9 ha sur 20 ans, rapportant 5 340 francs en taillis, 3 475 francs en futaie, chaque année sur 180 ha (1847). Certaines autres parcelles sont par ailleurs reconverties en prairies artificielles : 16,5 ha et 27,6 ha sous la forme de simples améliorations, de 1815 à 1830. Jacques de Pange, pour ce faire, ne néglige aucun moyen, fait venir des ouvriers spécialisés, directement du département des Vosges. Ceux-ci sont chargés des travaux d'irrigation dans les parties hautes, de drainage dans les parties basses et humides, du nivellement et du comblement de certaines parcelles; les rigoles d'irrigation sont par ailleurs alimentées à l'aide de petites écluses aménagées sur la Nied.

On imagine l'importance des travaux, couronnés en 1849 par une médaille d'honneur départementale remise au propriétaire « pour les grands travaux d'irrigation qu'il a exécutés dans son domaine, et qui sont un exemple utile pour le département ».

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de voir Jacques de Pange, dans les années 1840, recevoir de nombreuses autres distinctions, et

présider plusieurs sociétés locales, signe de son influence dans la région. En 1845, il crée le Comice agricole de Metz et, en 1847, le reçoit dans la cour de son château. Par ailleurs, il préside à partir de 1825 l'Académie des Sciences de Nancy et se fait recevoir comme membre associé à celle de Metz en 1837. On le retrouve également membre honoraire de la Société agricole du Grand Duché de Luxembourg et membre de la Société hippique des haras de Rosières comme propriétaire de chevaux fins. C'est dans le cadre de cette dernière société qu'il propose d'ailleurs, dès 1829, d'aménager un hippodrome à Nancy, à l'emplacement de la promenade de la Pépinière, non loin de la place Stanislas.

Dès le début de l'Empire, Jacques de Pange s'impose ainsi comme l'un des propriétaires les plus influents de son département. En 1811, dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le comte de Vaublanc, préfet de la Moselle, lui attribue déjà 40 000 francs de rentes, ce qui est un peu surévalué - soit le 3^e revenu du département, et le qualifie de « grand propriétaire s'occupant avec succès d'agriculture et de l'amélioration des troupeaux, faisant beaucoup de bien dans sa terre. Il jouit dans le département d'une considération méritée ». De même, en mai 1815, le baron Gérard, qui commande les troupes impériales à Metz, le considère à juste titre, « par sa fortune », comme l'« un des premiers de ce pays ».

Une telle influence s'explique d'abord par sa présence dans ses terres, au moins 3 mois par an de 1805 à 1832, beaucoup plus encore après 1832 lorsqu'il renonce à ses fonctions militaires. De plus, la correspondance de Jacques à son régisseur comme à son homme d'affaires parisien, maître Fauconnier, montre suffisamment qu'il ne considère pas ses séjours à la campagne comme de simples séjours d'agrément, mais s'impose chez lui comme un gestionnaire actif d'un domaine qui, en 1819, ne compte pas moins de 23 personnes employées de façon permanente, du régisseur aux gardes-chasses, jardiniers et valets de ferme.

Cette influence, Jacques de Pange l'exerce également par des rapports de dépendance étroits entretenus avec ses fermiers, mais aussi grâce à l'utilisation d'une importante main-d'œuvre saisonnière. Dans ce contexte, les fermiers peuvent être considérés comme autant d'agents économiques - et politiques ? - du propriétaire dans le canton. Deux d'entre eux comptent d'ailleurs parmi les 26 plus imposés du canton de Pange en 1826. Lorsque l'on sait comment se faisaient les élections sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, la chose n'est pas inintéressante.

Inversement, ces rapports de dépendance expliquent peut-être en partie le maintien - volontaire ? - des modes de perception traditionnels des canons de baux pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. Si l'on prend l'exemple des baux de la ferme de Pange, on constate en effet, au moins jusqu'en 1839, le maintien des redevances en nature, mais également le paiement en nature, sur une partie de la récolte, des

canons des baux. Par exemple, d'après le bail de 1817, le fermier est redevable du 1/3 franc des récoltes de l'année, livrable avant le 1^{er} décembre, de 20 sacs de pommes de terre, de 6 paires de poulets et de 9 journées de voiture. Les paiements en argent - jamais plus de la moitié des canons - n'interviennent qu'en 1839. De même, les redevances en nature ne disparaissent qu'à partir de cette époque, lorsqu'elles ne sont pas remplacées, en ce qui concerne les journées de voiture, par des journées de culture sur les terres de la réserve.

Enfin, cette influence ne va pas de soi, particulièrement dans les premières années de l'installation de Jacques de Pange, ce qui explique clairement les rapports de force qu'elle sous-tend. En mai 1805 par exemple, le préfet de la Moselle signale des coupes de bois clandestines le long de plusieurs chemins nouvellement plantés par le propriétaire.

Quant aux formes de cette influence, celles-ci sont multiples.

- Politique d'abord. Les maires successifs de Pange semblent avoir été à son entier dévouement, sur toute la période. En 1830, peu après l'avènement de Louis-Philippe, le maire, jugé trop royaliste, reçoit un rappel à l'ordre à propos de « son zèle mal entendu pour M. le marquis de Pange. M. le marquis désavouera sans doute toute démarche qui tendrait à abuser de son nom pour troubler l'ordre public et l'union des citoyens ». Enfin, on l'a déjà vu, au-delà de la mairie, Jacques de Pange siège sans discontinuer au conseil général de la Moselle, de 1803 à 1848, puis laisse son siège à son fils qui lui succède jusqu'en 1852.
- Sociale ensuite, grâce à la multiplication, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, des entreprises charitables dans le village : création d'un hospice pour les personnes âgées du canton, dans un ancien bâtiment, à l'entrée de la propriété; installation dans le village des sœurs de la Providence chargées de l'éducation des filles du canton, pour lesquelles Jacques fait bâtir une maison en 1846; fondation d'une société de secours mutuel; financement de la reconstruction de l'église, de 1842 à 1844.

On peut prendre la mesure de cette influence à travers la lettre adressée le 14 mars 1819 par le conseil municipal et le curé de Pange à Jacques, nouvellement nommé à la pairie : « Nous nous empressons... Monseigneur, de vous féliciter de votre promotion à la haute dignité de pair de France, et nous nous félicitons pareillement, soit de l'avantage qui peut en résulter pour le département, soit de l'honneur qui en rejallira sur notre commune. Puisse qu'à votre premier titre de marquis de Pange se joindre (sic) encore celui que vous donne le plus haut rang que vous allez occuper dans le royaume... ».

Le parcours suivi par Jacques de Pange n'est pas isolé. Il témoigne de façon remarquable, dans une région donnée, de la restauration d'une fortune sérieusement compromise, puis dispersée sous la Révolution. Cette fortune restaurée apparaît doublement, dans ce contexte, comme

le moyen et comme le ciment d'une position sociale retrouvée sous l'Empire et conservée sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. La fidélité à un régime politique - Jacques de Pange prête serment à Louis-Philippe comme la majorité des pairs de la Restauration puis, en 1848, reconnaît la République - compte moins dans ces conditions que la fidélité à un ordre social fondé sur la défense de ceux qui ont contre ceux qui n'ont pas. L'homme s'impose comme un conservateur, au sens moderne du terme, à la Guizot, socialement par l'exercice d'un paternalisme bien compris, mais également par la gestion de son patrimoine et dans la composition de sa fortune restée en tout point traditionnelle.

Enfin, si notre personnage, par plus d'un trait, a su s'adapter à la France nouvelle, certains comportements, par exemple les avantages concédés à son fils aîné dans le règlement de sa succession, qui sont autant de moyens légaux de tourner l'esprit égalitaire du Code civil en matière de transmission de fortune, montrent que celui-ci conserve, malgré tout, certains réflexes caractéristiques du Second Ordre d'où est issue sa famille.

Emmanuel de WARESQUIEL

Sources

Archives familiales du château de Pange. Nous avons pris le parti de ne donner aucune indication de numéro de cote, ces archives étant actuellement en cours de classement par M. Hervé Birklé (Université de Metz).

Archives du Service Historique de l'Armée de Terre. Dossier personnel Jacques de Pange.

Archives Nationales. Police générale : F⁷ 3682-21 Moselle. Rapport des préfets au ministre de l'Intérieur : F 1c III Moselle 14; F 1c III Gard 4.

Bibliographie

1 - Sur Jacques de Pange

ATALONE, « André Chénier et les frères de Pange », dans *L'Austrasie. Revue du Pays messin et de la Lorraine*, t. 3 (1908-1909), p. 1-62.

« Discours prononcé à la messe d'enterrement de M. le général marquis de Pange », par M. l'abbé Chaussier.

« Notice sur Madame la marquise de Pange », Metz, s. d. (vers 1845).

« Paroles prononcées par M. le marquis de Pange, à l'inauguration de l'établissement des sœurs de la Providence, le 27 octobre 1848 ».

Comte Victor de Pange, « Jacques Thomas, marquis de Pange (1770-1850) », dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1963-1964, p. 23-34.

2 - Divers

CONTAMINE (Henri), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, Nancy, 1932, 2 vol.

GAIN (André), *La Restauration et les biens des émigrés*, Nancy, 1929, 2 vol.

Grands notables du Premier Empire, Éditions du C.N.R.S., 1984. *La Moselle*, par Odette VOILLIARD, sous la direction de L. Bergeron et G. Chaussinand-Nogaret.

« La noblesse européenne au XIX^e siècle ». Collection de l'École Française de Rome, 107, 1988.

SUTTER (Antoine), *La vie dans le canton de Pange de l'an X à nos jours*, Metz, éd. Le Lorrain, 1^{re} éd. 1974, 2^e éd. 1976.